



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou  
Tél.: +229 21 30 53 93  
Contact.mesrs@gouv.bj  
www.enseignementsuperieur.gouv.

N° 040 /MESRS/DBAU/SA

Abomey-Calavi, le 26 JAN 2023

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

*A*

Monsieur le Directeur des Systèmes d'Information  
du MESRS.  
Cotonou

N° D'ORDRE	NBRE DE PIÈCES	DESIGNATIONS	OBSERVATION
01	01	Communiqué de presse n° 2806/MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA du 23 novembre 2022 a/s du processus du démarrage et de la fin des demandes en ligne des allocations d'études universitaires au titre de l'année académique 2022-2023.	Pour large diffusion



**Martin A. A. OGOUSSAN**  
Directeur des Bourses et Aides Universitaires



Cotonou, le 23 décembre 2022

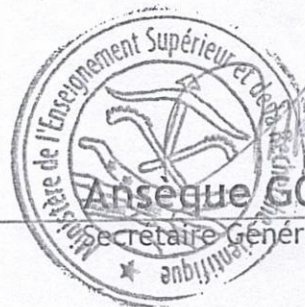
N° 2806 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) informe tous les étudiants allocataires des Universités Publiques du Bénin que le processus de demande en ligne des allocations d'études universitaires au titre de l'année académique 2022-2023 a démarré depuis le 17 novembre 2022 et prendra rigoureusement fin le 03 février 2023.

Il se déroule en ligne sur le site : [bourses.enseignementsuperieur.bj](http://bourses.enseignementsuperieur.bj). Les étudiants qui n'ont pas pu faire leur demande d'allocations au titre de l'année académique 2021-2022 peuvent à titre exceptionnel accéder à la plateforme pour rattraper leur demande.

En tout état de cause, aucun étudiant ne pourra bénéficier d'une allocation d'études universitaires s'il ne s'inscrit en ligne dans les délais requis.



Anseque GOMEZ COAMI  
Secrétaire Général du Ministère